

discours n'a pas été bien vu du reste du cabinet. Je crois que sa proposition était logique. Évidemment il avait tiré ses conclusions après avoir visité plusieurs pays. Il croyait que si nous pouvions instituer un organisme pour échanger nos denrées excédentaires contre les denrées excédentaires des autres pays, nous pourrions surmonter nos difficultés commerciales. C'est ce que notre groupe propose depuis 1944. C'est pourquoi j'ai été désappointé de savoir que le ministre de l'Agriculture avait refusé la proposition tendant à l'établissement d'un office international d'échange de denrées, lorsque la conférence de la FAO en a été saisie dernièrement. Bien qu'il appuyât le principe dont s'inspirait cette proposition, il croyait, dit-il, que le Canada pouvait accomplir indépendamment ce qu'on proposait de faire par l'entremise d'un tel office. Il n'a donc pas appuyé la proposition.

Étant donné que le Gouvernement a rejeté le projet d'un Office international d'échange de denrées pour cette raison-là, je crois que le Gouvernement n'aura plus raison à l'avenir d'affirmer qu'il a un problème des excédents. Le Gouvernement avait l'occasion d'appuyer un organisme qui se serait chargé des excédents, mais il a rejeté cette offre sous prétexte qu'il pouvait s'en occuper lui-même. J'espère donc qu'à l'avenir, il ne nous dira plus qu'il lui est impossible de vendre nos excédents.

Si, comme le prétend le ministre de l'Agriculture, la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles n'est pas une contre-proposition à l'obtention de débouchés, il doit se rappeler que c'est au Gouvernement à nous trouver des marchés. Si, dans l'intervalle, nous avons des excédents, la loi sur le soutien des prix agricoles permettra à nos cultivateurs d'obtenir des prix équitables en retour de leurs denrées. Le moyen idéal d'écouler nos produits agricoles ce serait de créer un office fédéral des ventes, sous l'empire de la loi sur le soutien des prix agricoles, et travaillant de concert avec les organismes provinciaux afin de disposer de nos excédents au moyen de subventions aux consommateurs sur le marché domestique et d'échanges avec d'autres pays qui nous feraient parvenir leurs excédents par l'entremise de l'Office international pour l'échange des produits ou de méthodes analogues à celle qu'a proposée le ministre des Pêcheries (M. Mayhew). Le Gouvernement n'a pas caché qu'il n'aimait pas recourir à ces organismes, de sorte que c'est à lui de soumettre des propositions propres à régler ces problèmes de façon satisfaisante.

Il importe cependant de tenir compte d'un fait. Il est nécessaire que la production des

[M. Quelch.]

denrées agricoles, dans le monde, se maintienne à un niveau élevé. Des hommes de science et le directeur de la FAO nous ont assuré que la population du globe s'accroît plus vite que la production alimentaire. Pour empêcher que la famine ne se généralise, il est essentiel que nous ne négligions aucun effort pour maintenir la production agricole à un haut niveau. Le ministre de l'Agriculture a cité un discours qu'il a prononcé en 1944, alors qu'il déclarait que le Gouvernement ne consentirait pas à la destruction d'aliments. Nous sommes pleinement d'accord sur ce point. Cependant si, par son programme, le Gouvernement amène un fléchissement de la production, il atteindra des résultats aussi désastreux que s'il détruisait des denrées alimentaires. Rien ne peut motiver un ralentissement de la production pendant que, en d'autres pays, des gens souffrent de la faim.

M. L. E. Cardiff (Huron-Nord): J'ai l'intention d'appuyer le projet de loi, monsieur l'Orateur; toutefois, j'ai quelques observations à formuler. Nos cultivateurs ont certes droit au soutien des prix jusqu'à concurrence du montant d'argent qu'ils ont perdu durant la guerre. Il ne faut pas oublier que le Gouvernement a vendu les produits de nos cultivateurs à trop bas prix sur les marchés internationaux et qu'il ne fait que leur rendre ce qui leur revient de droit. Je ne veux pas répéter tout ce qu'on a dit. L'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) a touché plusieurs points que je voulais traiter; je m'abstiendrai d'y revenir. La situation étant toutefois différente d'une province à l'autre, nos problèmes ne sont pas tous les mêmes.

D'après une nouvelle parue l'autre jour dans les journaux, le ministre aurait dit que nos excédents actuels de beurre résultent de la vente de la margarine. Je suis heureux qu'il en convienne, parce que chacun sait que si l'industrie laitière est dans le pétrin la faute en est au Gouvernement. Si les dispositions de la loi sont bien appliquées, l'industrie laitière bénéficiera du soutien dont elle a besoin pour se maintenir. L'industrie se portait assez bien avant l'arrivée de la margarine. Je ne prétends pas qu'il faille interdire la vente de ce produit, mais je soutiens que la marge de bénéfices ne devrait pas être plus considérable qu'à l'égard du beurre. Si la marge n'était pas si forte, les ventes seraient moins considérables. La margarine ne saurait remplacer le beurre, sauf sur la table des gens qui croient n'avoir pas les moyens d'acheter du beurre au prix actuel.

Un mot du tarif douanier. Nous ne voyons aucun inconvénient à protéger nos industriels en imposant la douane sur certaines mar-